

Plan d'urbanisme

Depuis quelques semaines, nous sommes confrontés à un projet de développement en deuxième ligne incluant un accès au lac par un terrain qui serait détenu en copropriété par les propriétaires des autres 18 lots du projet. Ces terrains sont situés entre le ruisseau Ernest et la plage à l'ouest du quai public.

Cela nous place devant une situation sans précédent au lac. La concentration d'activités qui résultera de tels projets va perturber notre tranquillité et pourrait avoir un impact négatif sur l'équilibre écologique du lac. Les voisins qui ont des chalets au bord du lac seront les premiers touchés. Mais tous pourraient être affectés, surtout si d'autres projets du genre se développent. Cela serait possible n'importe où autour du lac.

De tels projets étaient possibles en vertu de l'ancien règlement de zonage et ils le sont également en vertu du nouveau plan d'urbanisme, dans la mesure où il s'agit de développement résidentiel. Ce type de développement résidentiel avec accès au lac par un terrain en copropriété n'avait jamais été porté à notre attention durant les séances d'information sur le plan d'urbanisme. Il ne semblait donc pas y avoir urgence à soulever une discussion au sujet de cette éventualité.

Avant d'entamer des démarches auprès de la municipalité à l'égard de ce type de développement l'APLG doit savoir si une majorité de membres s'y oppose. Si tel est le cas nous devons pouvoir en faire la preuve auprès des autorités pour justifier notre action et lui donner du poids. Pour ce faire, nous vous demandons de prendre quelques minutes pour répondre au bref

sondage ci-inclus. Vous pouvez nous retourner la formule remplie en utilisant l'enveloppe pré-adressée ci-jointe.

Si vous préférez, utilisez la même formule disponible sur notre site Web à <http://www.aplg.ca> Attachez la formule remplie à un courriel adressé à info@aplg.ca Indiquez votre choix par un "X" à l'endroit approprié. Nous apprécierions aussi recevoir vos commentaires.

Pêche blanche



En collaboration avec la municipalité et la SÉPAQ, l'ACPTA a ensemencé le lac de la Ferme pour la pêche blanche. Si vous aimez cette activité de plein air, malgré les caprices de la nature, vous pourrez y taquiner des centaines de truites mouchetées du 19 décembre au 31 mars. Un refuge est à votre disposition pour vous réchauffer.

Vous pouvez vous procurer une carte de membre de l'ACPTA pour l'année 2006 à un des marchés de Duhamel. Le coût est de 15 \$ pour la famille.

Invitation du CRED

La Corporation récréotouristique et économique de Duhamel (CRED) invite l'APLG à déléguer un représentant à son conseil d'administration.

Tout membre intéressé à représenter l'association aux réunions mensuelles du conseil d'administration du CRED est prié de contacter Nicole au (819) 428-7441.

Ainsi, nous nous assurerions d'une bonne information et d'un droit de regard sur les projets proposés pour développer le tourisme.

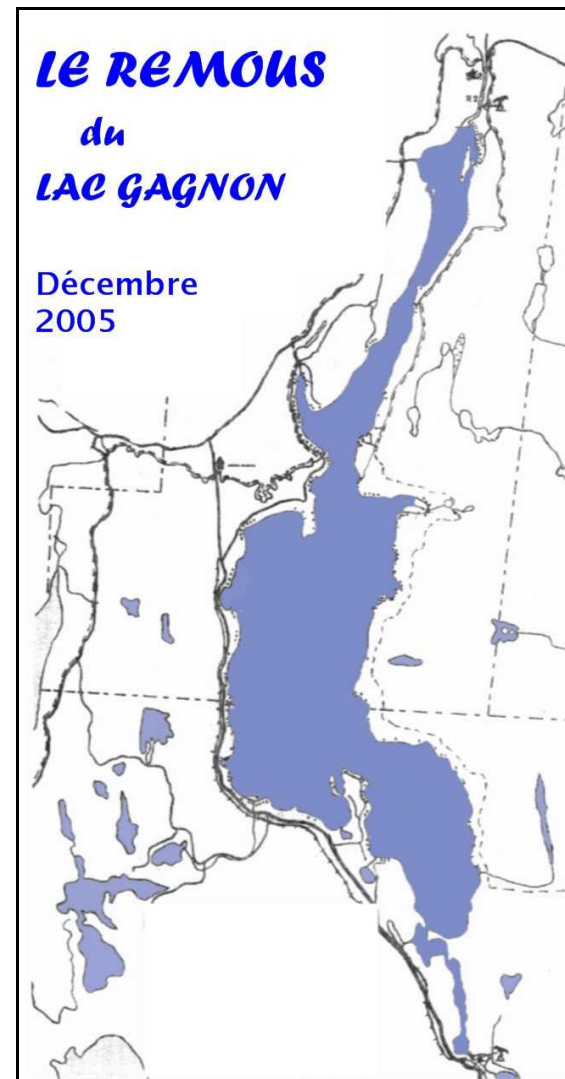
Joyeux Noël



Bonne et heureuse année!

LE REMOUS du LAC GAGNON

Décembre
2005



APLG

Association des propriétaires du
lac Gagnon

Chemin du lac Gagnon Ouest
Duhamel, Québec
J0V 1E0
<http://www.aplg.ca>

Conseil d'administration 2005-2006

Nicole Tousignant, Présidente
Marie Bodard, Sec.-trés.
André Brossard
Arnaud Caldart
André Gaudreau
Donal Hickey
Roger Ippersiel
Roger Tremblay

Bénévoles:
Gérard Bodard
Claude Toutant
Patricia Steele
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

Nous avons comme objectif de dépasser 325 membres cette année. Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons atteint cet objectif puisque l'APLG compte 337 membres, soit 60 % des propriétaires du lac Gagnon. Nous espérons compter plus de 350 membres l'an prochain.

Veuillez noter que la cotisation sera portée à 15 \$ en 2006. L'APLG veut se doter d'un fonds un peu mieux garni et ainsi se munir des outils nécessaires pour protéger notre lac. Notre réserve est actuellement d'environ 5 000 \$. Merci à tous ceux qui nous ont encouragé dans le passé et à tous ceux qui le feront à l'avenir.



Élections municipales 2005

Victoire éclatante pour l'équipe Chartrand

Sommaire des résultats

Équipe Chartrand	Votes		Autres candidats	Votes	
Richard Chartrand	451	76 %	Yvon Charlebois	140	24 %
Léonce Lessard	372	64 %	Robert Bélanger	212	36 %
Sylvie Tremblay	383	65 %	Denise Lajeunesse	203	35 %
Guy Lalonde	334	57 %	Hélène Lamarche	249	43 %
Denis Houle	340	58 %	Gilles Payer	245	42 %
André Chapdelaine	400	68 %	François Gagnon	184	32 %
Gaétan Bruneau	élu sans opposition				

Félicitations!

Taux de participation: **67 pour cent** (proportion des gens inscrits qui ont voté)

Notre taux de participation au lac Gagnon est de **66 pour cent**, un très grand progrès!

258 personnes ont voté par anticipation (merci pour votre patience!)

337 personnes ont voté le 6 novembre

Merci à chacun de vous qui avez répondu à notre pressant appel!

Près de 200 personnes ne sont toujours pas inscrites sur la liste électorale.

Nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire en tout temps. Ainsi, vous pourrez voter, signer un registre ou participer à un référendum. Contactez la responsable des inscriptions à la municipalité au (819) 428-7100, poste 21.

Partage des tâches

Voici comment nos élus se sont partagé les dossiers à la 1^{ère} réunion du Conseil municipal tenue le 11 novembre:

Aménagement et urbanisme:
Richard Chartrand, maire

Administration:
Gaétan Bruneau et André Chapdelaine

Voirie et travaux publics:
Sylvie Tremblay et Denis Houle

Sécurité civile, incendies, hygiène du milieu: André Chapdelaine et Guy Lalonde

Loisirs, culture et tourisme:
Léonce Lessard et Gaétan Bruneau

Comité consultatif d'urbanisme (CCU):
Guy Lalonde et Sylvie Tremblay

En début de mandat, des gestes concrets d'accessibilité et de démocratisation ont été posés:

- Installation d'une boîte aux lettres à l'entrée de la mairie
- Affichage de la liste des comptes qui seront approuvés aux réunions du Conseil
- Installation, dans la salle de réunion, d'une carte détaillée du territoire de Duhamel permettant de localiser les interventions.

Notez que les réunions du Conseil municipal se tiennent toujours le premier vendredi du mois à 19 h 30.